

ASSEMBLÉE NATIONALE
6 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-1970

présenté par
M. Croizier

ARTICLE 42
ÉTAT B

Mission « Enseignement scolaire »

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	147 688 705	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	147 688 705
Enseignement technique agricole	0	0
TOTAUX	147 688 705	147 688 705
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préserver les 3155 postes d'enseignants supprimés dans le premier degré public.

Pour ce faire, il diminue les crédits, en autorisation d'engagement et crédits de paiement pour un montant de 147 688 705, du programme - Soutien à la politique de l'éducation nationale - pour les réinjecter dans le programme - Enseignement scolaire public du premier degré -.